

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 219 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association les Amis de Frans Krajcberg (15e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association les Amis de Frans Krajcberg (15) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Les Amis de Frans Krajcberg, 21 avenue du Maine (15e), au titre de ses activités en 2019 est fixée à 30.000 euros. 105201 ; 2019-04779.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO